

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Avis modifiant l'avis de vacance d'emplois de direction dans les établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière

NOR : AFSN1608036V

L'avis de vacance d'emplois de direction dans les établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière publié au *Journal officiel* du 9 mars 2016 (NOR : AFSN1606717V) texte n° 75, est modifié comme suit :

Il convient de retirer le poste suivant :

- établissement public de santé « Roger Prévost » à Moisselles (Val-d'Oise), un emploi de « chargé(e) du secrétariat général et des affaires financières » ;

Il convient de modifier l'intitulé suivant :

Lire : Centre hospitalier interdépartemental de Clermont de l'Oise (Oise) ;

Au lieu de : Centre hospitalier intercommunal de Clermont de l'Oise (Oise).

Il convient d'ajouter les emplois suivants de directeurs ou directrices adjoint(e)s dans les établissements publics de santé proposés, ci-dessous, aux directeurs ou directrices d'hôpital de classe normale ou hors classe :

- centre hospitalier Sud Gironde Langon – La Réole (Gironde), un emploi de « chargé(e) des ressources humaines, affaires générales et affaires médicales » ;
- centre hospitalier de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), un emploi d'« adjoint(e) à la direction des ressources humaines et chargé(e) des affaires médicales » ;
- centre hospitalier universitaire d'Angers et centre hospitalier de Saint-Nicolas (Maine-et-Loire), un emploi de « chargé(e) du développement des coopérations » ;
- centre hospitalier de Rambouillet (Yvelines), un emploi de « chargé(e) des affaires financières, du contrôle de gestion et du système d'information » ;
- centre hospitalier universitaire d'Amiens et centre hospitalier de Doullens (Somme), deux emplois :
 1. « Chargé(e) de la coordination du pôle ressources humaines et développement professionnel » ;
 2. « Chargé(e) de la clientèle ».

Le reste est sans changement.

Peuvent faire acte de candidature :

- les directeurs et directrices d'hôpital titulaires ;
- les personnels inscrits sur la liste d'aptitude au titre de l'année 2016 des personnels de direction des établissements énumérés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée (arrêté du 15 décembre 2015) ;
- les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou un cadre d'emplois d'un niveau comparable au sens des dispositions de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique.

Les candidatures, si elles sont multiples, seront regroupées sur une seule lettre et établies en double exemplaire (dont un exemplaire revêtu du visa du supérieur hiérarchique), doivent être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante : Centre national de gestion, département de gestion des directeurs, Le Ponant B, 21, rue Leblanc, 75737 Paris Cedex 15.

Les candidats à ces emplois doivent également adresser directement leur candidature aux chefs des établissements de santé où ils sont candidats, accompagnée de leur *curriculum vitae* et de leurs trois dernières fiches d'évaluation.

De même, toute demande de communication de fiche de poste devra être effectuée par l'intéressé(e) auprès de l'établissement de santé concerné.